



VILLE DE PORDIC

(commune du littoral breton de 7300 hab, agglomération de Saint Briec,
département des Côtes d'Armor)

RECRUTE **« 14 AGENTS RECENSEURS »**

Contrat à durée déterminée
pendant la période du 8 janvier au 17 février 2018

Chaque agent recenseur sera chargé sous l'autorité du coordonnateur :

Missions :

- de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants,
- de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis, tout en veillant à se conformer aux instructions de l'INSEE
- Rendre compte au moins deux fois par semaine de l'avancement de son travail

Qualifications requises :

- Capacité à dialoguer pour convaincre les habitants
- Rigueur, neutralité, discrétion
- Ordre et méthode
- Aisance relationnelle
- Pour sa mission, il sera muni d'une carte conforme au modèle fixé par arrêté ministériel et signé par le Maire de la commune.

Rémunération :

- La rémunération est fixée en fonction de la collecte réalisée selon la délibération du Conseil municipal

Temps de travail :

Formations obligatoires les 8 & 15 janvier 2018 de 13 h 30 à 17 h 30

Tournée de reconnaissance effectuée entre le 9 et 13 janvier 2018

Recensement du 18 janvier au 17 février avec objectifs de réalisation hebdomadaire

Le poste est à pourvoir pour le 8 JANVIER 2018
Les candidatures sont à adresser le 8 décembre au plus tard
(lettre de motivation, CV et photographie)

A :
M. LE MAIRE,
BP 130
22590 PORDIC

Une 1^{ère} sélection OBLIGATOIRE aura lieu le 14 décembre 2017